

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CAEN - 1402 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 20/03/2026 - 2087 - 1996 B 00437 - 408 495 877 - 2 M

Certifié conforme à l'original

le 31/03/25



DOCUMENTS FISCAUX

Liase 25 IR RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2 M</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise <u>20 LA BLANCHINIÈRE 14430 SAINT MARGUERITE D'ELLE</u>						
SIRET <u>4 0 8 4 9 5 8 7 7 0 0 0 2 4</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>			Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>			
					Exercice N clos le <u>31/01/2024</u>	
ACTIF						
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial * Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	243 797	030	172 718	
	Immobilisations financières * (1)	040	380	042	380	
Total I (5)		044	244 177	048	172 718	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)					
	Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068 072	1 035	070 074	1 035	
	Valeurs mobilières de placement	080	50 000	082	50 000	
	Disponibilités	084	49 506	086	49 506	
Charges constatées d'avance *	092	23	094	23		
Total II		096	100 564	098	100 564	
Total général (I + II)		110	344 741	112	172 023	
PASSIF					Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	76 225	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	7 622	
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131		
	Report à nouveau			134	74 319	
	Résultat de l'exercice			136	7 745	
	Total I				142	165 910
Provisions pour risques et charges				Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			154		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	2 062	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169	399	172	4 051
	Comptes courants d'associés			173		
	Autres dettes			175		
	Produits constatés d'avance			174		
Total III				176	6 113	
Total général (I + II + III)				180	172 023	
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	516	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NCT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies</i> A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise <u>SARL 2 M</u>				Néant <input type="checkbox"/>			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	x	Exercice N clos le <u>31/03/2024</u>			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209			210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215			214		
			Services *	217			218		
				(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				20 510	
	Production stockée *						222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitations reçues						226		
Autres produits						230			
				Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232		
						20 510			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes *						242		
			(dont crédit bail : - immobilier)				3 044		
	Impôts, taxes et versements assimilés						244		
			(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	704		5 529	
	Rémunérations du personnel *						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements *						254		
					dont amortissement du fonds de commerce			255	
Dotations aux provisions						256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259			262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			1		
								Total des charges d'exploitation (II)	264
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	7 744	
Produits financiers (III)		280					294		
Charges financières (V)							296		
Produits exceptionnels (IV)							298		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347			300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices *							306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	7 745	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	7 745		314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles *						322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cotes cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986	ZFU-TE (44. <i>octies</i> A)	987			342		
				JEI (44. <i>sexies</i> A)	989				
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127	ZRR (44. <i>quindécies</i>)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. <i>duodécies</i>)	991	France Ruralité Remobilisation art. 44. <i>quintdecies</i>	181					
	ZFANG 44. <i>quaterdecies</i>	345	investissements et souscriptions (art. 44. <i>quaterdecies</i>)	344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. <i>sexdecies</i>)	992	zone de développement prioritaire (44. <i>quaterdecies</i>)	993					
	Créance due au report en arrière du déficit			346			350		
	Droit divers		Deduction exceptionnelle (Art. 39. <i>decies</i> A)	643					
	Deduction exceptionnelle (Art. 39. <i>decies</i> B)	645	Deduction exceptionnelle (Art. 39. <i>decies</i> C)	647					
Deduction exceptionnelle (Art. 39. <i>decies</i> D)	648	Deduction exceptionnelle simulateur de condote (art. 39. <i>decies</i> E)	641						
Deduction exceptionnelle (Art. 39. <i>decies</i> F)	990	Deduction exceptionnelle (Art. 39. <i>decies</i> G)	649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	7 745	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356			
Déficits antérieurs reportables *				dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	7 745	372	

SAGE Expert-comptable Janvier 2025 : EBI préparations.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2 M</u>							Néant <input type="checkbox"/> *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		405			
	Autres	410		412		414		415			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	21 793	422		424		426	21 793		
	Constructions	430	204 841	432		434		436	204 841		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	1 601	462		464		466	1 601		
	Autres immobilisations corporelles	470	15 562	472		474		476	15 562		
Immobilisations financières		480	929	482	(548)	484		486	380		
TOTAL		490	244 726	492		494		496	244 177		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	151 913	522	4 053	524		526	155 966		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	1 601	552		554		556	1 601		
	Autres immobilisations corporelles	560	15 013	562	138	564		566	15 151		
TOTAL		570	168 527	572	4 192	574		576	172 718		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
			Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599			

BAIE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : <u>SARI 2 M</u>							Néant <input type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres immobilisations incorporelles	700		705					
Terrains	710		715					
Constructions	720		725					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745					
Matériel de transport	750		755					
Autres immobilisations corporelles	760		765					
TOTAL		770	775					
					1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
					2			
					3			
					4			
					5			
					6			
					7			
					TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982						
Déficits transférés de plein droit (article 209 II 2 du CGI)		982 bis						
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter						
Déficits imputés		983						
Déficits reportables		984						
Déficits de l'exercice		960						
Total des déficits restant à reporter		970						
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381				
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325						
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				380				
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS		326						
N° du centre de gestion agréé				388		1 0 1 1 4		
Montant de la TVA collectée				374		2 0 5 1		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378		5 5 6		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397				

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 - état préparatoire

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: SARL 2 M		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01/10/2023 et clos le: 30/09/2024		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3) 137	
V - Cotation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		/ /	

SALE Expert-comptable, janvier 2025 - Est dématérialisé

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann. III au C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant *

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal

Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	5000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	5000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

SADE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

2025	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	---	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

INFORMATIONS GENERALES

CE TABLEAU EST OBLIGATOIREMENT TRANSMIS.

DECLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE		OGBIC00
Je soussigné(e),		
Dénomination :	SAS FIIECO	N° SIRET : 55715006700964
Adresse :	2, Rue Jane Addams B.P. 90 403 ST CONTEST 14654 CARPIQUET	
déclare que la comptabilité de		
Dénomination :	SARL Z M	N° SIRET : 40849587700024
Adresse :	20 LA BLANCHINIERE 14430 SAINT MARGUERTE D'ELLE	
Tel :	02.33.55.96.74	Code activité NAF : 6820B
Profession :	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	
adhérent du centre de gestion agréé		
N° Agrément :	101140	
Désignation :	Centre de Gestion Agréé de Caen	
Adresse :	4 Boulevard Georges Pompidou 14066 Caen cedex 4	
	<ul style="list-style-type: none"> • est tenue (1) ou surveillée (2) et présentée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité. (A) • atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel. (B) • La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. 	<p>2</p> <p>X</p>
Le	26/03/2025	A : CARPIQUET
		(*) Nom du signataire : PEIGNEY JEROME

SAGE Expert-Comptable Janvier 2025 - Edit Programmable

(*) Le nom du signataire doit être le nom de l'expert-comptable et non pas le nom du cabinet ou de l'émetteur récupérés à partir des NAD entête.

(A) Les réponses possibles sont (1) pour "tenue" ou (2) pour "surveillée"

(B) Si cette case est cochée, cela dispense de fournir à l'OGA une attestation de conformité du fichier des écritures comptables (détenue par le cabinet de l'attestation fournie par l'éditeur).

ATTENTION cette case sera cochée si le dossier est en tenue au sein du cabinet et si le cabinet détient l'attestation de l'éditeur du logiciel: Dossier en tenue (1) Détenue de l'attestation (X).

AUTRES CAS:

Dossier en tenue (1) sans attestation du cabinet ().

Dossier en révision (2) Détenue par le cabinet de l'attestation du logiciel de l'adhérent (X).

Dossier en révision (2) Sans détenue par le cabinet de l'attestation du logiciel de l'adhérent ().

INFORMATIONS GENERALES

SARL 2 M

OGBIC01

Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	NADINE LETISSIER
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	n.letissier@fiteco.com

L'adresse personnelle de l'adhérent (personne physique) est-elle identique à son adresse professionnelle ?	2 - Non
Statut du conjoint dans l'entreprise :	4 - ne travaille pas dans l'entreprise
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération	
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise)	
Le fonds a-t-il été créé par l'adhérent ?	1 - Oui
y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ?	1 - Oui
Si le compte de l'exploitant (personne physique) est débiteur à la fin de l'exercice et la présence de frais financiers : y a-t-il eu réintégration des charges financières ?	4 - Non applicable
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable	2 - renonciation
Si présence des cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ?	
Si l'adhérent a cessé son activité - Date de la cessation - Motif de la cessation	
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE de source étrangère ?	
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif au bilan ? - Désignation - Montant de l'acquisition	2 - Non
Si activité de location meublée: - activité non professionnelle (1) ou professionnelle (2) - location de courte durée (1) ou de longue durée (2) - bien géré par un gestionnaire (1) oui - (2) non - affiliation aux cotisations sociales (1) oui - (2) non	1 - non professionnelle 2 - longue durée 1 - oui 2 - non
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)	
Emprunts contractés	
Immobilisations : virements de compte à compte (RSI uniquement)	
Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charge (déduction sur la déclaration 2042) - montant des cotisations TNS obligatoires - montant des cotisations TNS non obligatoires	
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence (A)	retraite

SAGE EXPERT-COMPTABLE JANVIER 2006 : 1501 PÉRIODE

(A) De nombreux exemples sont indiqués dans le guide d'utilisation des tableaux OG FCGA ANPRECEGA

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CGA / OMGA

SARL 2 M

RENSEIGNEMENTS FISCAUX ET TRANSFERT DE CHARGES		Néant	OGBIC02
CHARGES MIXTES			
Véhicules (carburant, assurance, entretien...)			
Habitation			
dont taxe foncière			
Autres dépenses liées à l'habitation			
PRELEVEMENTS EN NATURE			
Marchandises			
Matières premières			
Fournitures consommables et charges externes			
REMUNERATIONS			
Salaires			
dont indemnités journalières des salariés			
Charges Sociales sur salaires			
Cotisations Sociales personnelles de l'exploitant			
Rémunération du conjoint			
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant			
Rémunération des associés non gérants			
IMPOTS ET TAXES			
CSG non déductible			
FRAIS FINANCIERS			
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme			
Intérêts sur crédits à court terme			
AUTRES			
Amendes			
Frais de tenue de compte et d'adhésion à un OGA (2/3 des dépenses dans la limite de 915 €)			
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme			
Divers :			
à préciser			
TVA REVERSEE SUR CHARGES MIXTES			
Plus-values			
Article du CGI permettant l'exonération			
- 151 septies			
- 151 septies A			
- 151 septies B			
- 238 quinquies			
- Autres			
à préciser			
Plus-value court terme différée			
Plus-value nette à long terme imposée au taux de 12,8%			
Autres déductions fiscales			
à préciser			

SADE Expert-comptable janvier 2021 - EMI préparateur

TVA COLLECTEE										
Informations générales concernant la TVA										Réponses
TVA sur les débits ou encaissements ?										2 - Encaissements
Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ?										2 - Non
Détail des comptes 70										
7083010	Loyers 10%		20 510			20 510				
Total CA										
SI TVA sur la marge, Marge HT (si TVA sur marge non comprise dans détail ci-dessus)										
Autres opérations (+ et -) (2)										
Acquisitions intracommunautaires										
Achats auto-liquidés (sous-traitance bâtiment, télécartes, etc.)										
4181 + Clients Factures à établir										
4198 - Avoirs à établir										
4687 + Produits à recevoir										
487 - Produits constatés d'avance										
4191 - 4196 - 4197 - Avances et acomptes clients										

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CGA / OMGA SARL 2 M

TVA COLLECTEE											OGBIC03
	CORRECTIONS FIN D'EXERCICE										
	Compte de régularisation fin d'exercice (N)										
4181	- Clients Factures à établir										
4198	+ Avoirs à établir										
4687	- Produits à recevoir										
487	+ Produits constatés d'avance										
4191 - 4196 - 4197	+ Avances et acomptes clients										
	SI TVA sur encaissements										
410 à 4164	- Créances clients										
	- Effets escomptés non échus										
	+/- Autres										
	AUTRES CORRECTIONS										
654 - 6714	- Créances irrécouvrables										
	+/- régularisation (N-1) en base										
	Base HT taxable	20 510				20 510					
	Base HT déclarée										
	Ecart en base (à justifier)	20 510				20 510					
	TVA à régulariser										
	Solides des comptes TVA à la clôture	Solides	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Exo
			20,00	5,50	10,00	8,50	2,10	19,60			
4457	TVA collectée (4)										
4455	TVA à décaisser										
44567	Crédit de TVA										
4458 (souvent 44587)	TVA à régulariser										

SAGE Expert-comptable - Janvier 2025 - Base préparatoire

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CGA / OMGA SARL 2 M

TVA COLLECTEE

OGBIC03

Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :

Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant	Réponses
Date de la déclaration	
Montant	
TVA DEDUCTIBLE	
Renseignements généraux concernant la TVA	
Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable	

- (1) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux TVA dans le tableau soit décroissant. Les taux à zéro ne sont pas acceptés.
 (2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, Transferts de charges, etc...

BAGE Exercice comptable au 31/12/2023 - Eligé pré-parafiscal

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CGA / OMGA

SARL 2 M

PREVENTION DES DIFFICULTES

OGBIC05

SAGE Expert-Comptable, version 2026 : État d'opération.

Entreprise en difficultés :	
Pérennité de l'entreprise, nature des difficultés à préciser : (Exemple : chute de chiffres d'affaires, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, autres motifs etc...)	
Existe-t-il un projet de :	
Ouverture d'une procédure collective	
Analyse patrimoniale : les immeubles d'exploitation sont-ils détenus :	

EURL 2M
E.U.R.L. au capital de 76224.51 €
SIEGE SOCIAL : 20, La Blanchinière
SAINTE MARGUERITTE D'ELLE – 14 330
R.C.S. CAEN B 408 495 877

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

Assemblée Générale du 31 mars 2025

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide l'affectation suivante du résultat est de + 7 744.68 € :

7 745 € en report à nouveau qui se trouve ainsi porté à : 82 063 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme à l'original

le 31/03/25

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. A. B.', written over a horizontal line.

EURL 2M
E.U.R.L. au capital de 76224.51 €
SIEGE SOCIAL : 20, La Blanchinière
SAINTE MARGUERITTE D'ELLE – 14 330
R.C.S. CAEN B 408 495 877

RAPPORT DE GESTION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

Conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, le présent rapport ainsi que les comptes annuels et l'inventaire sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Pour situer l'activité de la société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons tout d'abord que le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 20 509.71 € pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Les charges d'exploitation quant à elles s'élèvent à 12 766 € et sont représentées pour l'essentiel par les amortissements pratiqués sur les éléments de notre actif immobilisé (constructions et mobilier).

Le résultat d'exploitation se solde par un bénéfice de	7 744 €
Après dotation aux amortissements de	4 192 €
le résultat financier ressort à un solde de	0 €
le résultat net de l'exercice ressort en définitive à un bénéfice de	7745 €

Conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, nous vous proposons de répartir ce résultat bénéficiaire de la manière suivante :

- 7 745 € en report à nouveau qui se trouve ainsi porté à : 82 063 €

Le bilan, le compte de résultats et l'annexe, maintenant présentés plus en détail, ont été établis selon les formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur.

Un rapport spécial relatant les conventions visées à l'article L223-19 du Code du Commerce a été établi.

Fait à SAINTE MARGUERITTE D'ELLE,
LE 31 mars 2025
LA GERANTE
Madame Jocelyne MARIE

Certifié conforme à l'original

le 31/03/25
